

Communiqué de presse

Berne, 9 mai 2023

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Nouvelle hausse du nombre d'accidents de vélo électrique

Augmentation du risque de blessures avec l'âge

L'année dernière, 560 personnes ont été grièvement blessées et 23 ont perdu la vie dans un accident de vélo électrique. À l'instar des ventes de vélos électriques, le nombre d'accidents frappant les cyclistes motorisé-es ne cesse de croître. Le BPA constate que le risque d'être mortellement blessé dans un accident de vélo électrique augmente avec l'âge. Deux sur trois personnes tuées dans un tel accident ont 65 ans ou plus. Dans une campagne de prévention, le BPA recommande aux adeptes de vélo électrique de conduire de manière défensive et de porter un casque.

Le succès des vélos électriques ne se dément pas. Il s'accompagne malheureusement d'une forte hausse du nombre d'accidents. En 2022, le nombre de personnes blessées dans un accident impliquant un vélo électrique a augmenté d'un quart par rapport à l'année précédente. On a recensé 560 blessé-es graves et 23 tué-es, ce qui représente une hausse de respectivement 5 % et 35 %.

Les accidents mortels touchent majoritairement des personnes de 65 ans et plus

Le risque d'être mortellement blessé en cas d'accident de vélo électrique augmente avec l'âge. Deux tiers des accidents mortels enregistrés ces cinq dernières années ont frappé des personnes de 65 ans et plus. La majorité des victimes du tiers restant avaient entre 45 et 64 ans. En ce qui concerne les personnes grièvement blessées, trois sur quatre avaient 45 ans ou plus. Le BPA conseille les autorités et les bureaux d'ingénieurs afin que les routes deviennent plus sûres pour l'ensemble des usagères et usagers de la route.

Les cyclistes peuvent contribuer à leur sécurité

Plus de la moitié (57 %) des accidents graves de vélo électrique enregistrés par la police sont des accidents individuels. Il apparaît donc que les utilisatrices et utilisateurs de vélos électriques ont un rôle à jouer dans leur sécurité. Dans le cadre d'une campagne nationale de prévention soulignant qu'après un accident d'e-bike, tout est sens dessus dessous, le BPA donne des conseils pour rouler en sécurité.

L'une de ces recommandations consiste à porter un casque. Celui-ci est même obligatoire sur les vélos électriques rapides. Étant donné que la distance de freinage s'allonge considérablement lorsque la vitesse augmente, il est par ailleurs essentiel d'anticiper et de conduire de manière défensive, en particulier à l'approche de giratoires ou d'intersections. La moitié des collisions impliquant un vélo électrique recensées au cours des cinq dernières années ont résulté d'un refus de priorité, le plus souvent imputable aux usagères ou usagers antagonistes. Dans nombre de cas, cela pourrait être dû au fait que les vélos électriques n'ont pas été vus ou que leur vitesse a été sous-estimée.

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.



En vigueur depuis une année, l'obligation pour les cyclistes motorisé-es de rouler avec la lumière allumée même de jour contribue à réduire le risque d'accident. Pour une visibilité encore accrue, le BPA recommande de porter, y compris de jour, des accessoires de couleur vive dotés d'éléments réfléchissants, tels qu'un gilet de sécurité.